

## **Soutien à la participation à des rencontres professionnelles dans le champ des industries culturelles et créatives**

### **OBJECTIFS**

---

Favoriser la présence des petites entreprises de la métropole rennaise à des manifestations professionnelles (salons, conventions, forum, rencontres d'affaires ou marchés) s'inscrivant dans le champ des industries culturelles et créatives, afin de les aider à :

- rencontrer facilement des décideurs ou des contacts identifiés en amont,
- entretenir le réseau et les liens avec les principaux acteurs de l'écosystème (cinéma, musique, édition, jeux-vidéo...),
- prospecter certains acteurs parfois difficilement accessibles par le démarchage classique,
- gagner en visibilité/notoriété,
- mieux appréhender le marché, ses perspectives,
- assurer une veille concurrentielle,
- à augmenter leur chiffre d'affaires, via l'amorçage de relations à l'échelle internationale par exemple

### **PUBLICS ET SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES**

---

#### **Acteurs éligibles**

Les petites entreprises de la métropole rennaise (associations, entreprises individuelles, SAS, SARL...), sans critères d'ancienneté, dont l'effectif est inférieur à 50 équivalents temps plein et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan n'excède pas 10 millions d'euros.

#### **Formats et champ d'activités concernés**

Les rencontres professionnelles (salons, convention, rencontres d'affaires, forum, marchés...) s'inscrivant dans le champ des Industries Culturelles et Créatives (cinéma, cinéma d'animation, audiovisuel, jeu-vidéo, spectacles vivants, les arts plastiques, livres...) et se déroulant en ligne ou en présentiel, ou les deux.

### **DEPENSES ELIGIBLES**

---

- Les frais d'inscription à la rencontre professionnelle, pour deux personnes au plus de la structure
- Les frais de communication associés (réservation et aménagement d'un stand, achat d'espaces dans le catalogue du salon, réalisation d'un support vidéo en lien avec une présentation inscrite au programme officiel du salon par exemple ...)
- Les frais d'hébergement (plafonnés à 120 € /chambre et par nuit) et de déplacement (billets ou forfait kilométrique) pour deux personnes de la structure au plus .

## **MONTANT DE L'AIDE**

---

Montant de l'aide : 50 % des dépenses directement liées à la participation à la rencontre professionnelle, avec les cas de figure suivants :

### Cas de figure n°1 : "Statut Visiteur / Participant en ligne"

- Aide plancher : 500 €
- Aide plafond : 3 000 €

### Cas de figure N°2 : "Statut Primo-exposant"

- Aide plancher : 1 000 €
- Aide plafond : 5 000 €

### Cas de figure n°3 : "Statut Exposant sur un stand collectif / sous pavillon"

- Aide plancher : 1 000 €
- Aide plafond : 4 000 €

## **MODALITES DE VERSEMENT**

---

Sur présentation des justificatifs (factures acquittées)